



Communiqué de Presse - 30 Octobre 2017

Plan Loup 2018-2023



Le plan loup 2018-2023 doit prendre toute mesure possible pour la défense active des troupeaux, appuyée par les tirs nécessaires, afin que personne ne soit obligé de recourir au braconnage et à l'illégalité.

Il faut entendre la voix des élus locaux, des éleveurs, des bergers, des organisations professionnelles agricoles et des acteurs de terrain !

NON - L'indemnisation des victimes des loups ne peut être conditionnée au bon usage des mesures de protection, parce que nombre de troupeaux ne sont tout simplement pas efficacement protégeables, malgré les bergers, les clôtures et les chiens !

NON - Les tirs d'effarouchement ne sauraient suffire à éloigner les prédateurs de leurs proies !

OUI - Il faut que chaque troupeau puisse être activement défendu, par des tirs de défense ciblés mais aussi par des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, sans exclure le prélèvement de groupes de loups en situation d'attaque.

Cela implique une souplesse administrative dans la définition du plafond de prélèvement, qui doit prendre en compte, au fil de l'année, la réalité vécue par nos éleveurs et leurs troupeaux, par nos communes et leurs élus.

Cela implique des moyens renforcés, en Hommes et en matériel, pour secourir une profession, des activités économiques, des territoires en détresse. Il y a urgence.

Le 6 novembre une réunion de travail rassemblera des élus de la Nation, des représentants des organisations syndicales agricoles, des scientifiques, des maires. A l'issue de cette rencontre, une **conférence de presse** sera organisée pour présenter constats communs et propositions partagées :

Lundi 6 novembre – 16 h 00

Maison des Agriculteurs - Salle 8 - 18 avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny